

[12 février]

## Loto, un événement incontournable

Le Comité des fêtes a organisé son traditionnel loto annuel le vendredi 12 février à 20h30, à la salle des fêtes. Les participants sont venus nombreux tenter leur chance et se sont partagé de multiples prix. Au total, plus de 30 lots ont été distribués aux heureux détenteurs des grilles gagnantes dont : un coffret week-end pour deux personnes, des appareils électroménagers, du linge de maison, de la vaisselle, de la maroquinerie, des articles de bricolage, des jeux ou encore des coffrets de vin. Chanceux ou non, tous les participants ont vécu une très agréable soirée.



[26 mars]

## La quête du philtre d'amour: de la musique et des rires



300 spectateurs ont assisté le samedi 26 mars à la salle des fêtes à la représentation de « La quête du philtre d'amour ». Cette étonnante parodie d'opéra, inspirée de l'œuvre de Richard Wagner, était proposée par l'orchestre d'harmonie du conservatoire et le quatuor de trombones Coulisses 4. Émotions et rires étaient au rendez-vous, au cours de cette soirée marquée par une mise en scène comique inventive, ainsi que de magnifiques costumes et décors.

[27 mars]

## La 12<sup>e</sup> édition de la Chasse aux œufs

La traditionnelle Chasse aux œufs, organisée le dimanche de Pâques dans le parc de la mairie, a connu, cette année encore, un grand succès. L'événement, proposé sous l'égide de Mme Poletto, Maire-adjoint délégué à la Culture, aux Loisirs et à la Vie associative, et avec le soutien des associations de parents d'élèves, a ainsi rassemblé près de 1 000 enfants. Bien aidés par les mascottes Coq et Lapin, les petits carrillons ont arpenté le jardin, à la recherche des 10 000 œufs en chocolat qui avaient été cachés. Ils ont aussi pu caresser les animaux de la mini-ferme Roz: un âne, des coqs, des poules, des poussins, des chèvres et des lapins. Pendant ce temps-là, élus, parents et accompagnateurs ont partagé un moment convivial autour de boissons chaudes et de gâteaux. Tout le monde est reparti ravi, avec un panier bien rempli!



# DOSSIER BUDGET: L'ÉTAT RUINE LA VILLE

**L'asphyxie financière  
organisée par l'État**

**Impôts locaux**

**Notre plan d'actions  
pour préserver l'avenir**

**Budget 2016**

# L'asphyxie financière

À partir de 2017, Carrières-sur-Seine connaîtra **une perte de ressources de 3,8 millions d'euros chaque année** par rapport à 2013, soit l'équivalent de **20 % de son budget de fonctionnement**, d'environ 19 millions d'euros. Cet effondrement des ressources de la Ville s'est accentué ces dernières semaines avec la suppression de subventions du département des Yvelines et une hausse de notre masse salariale imposée par l'État.



[Nicolas Seillan, Maire-adjoint délégué aux Finances]

## Baisse des recettes: 2 M€

**-1,484 MILLION D'EUROS**  
**EFFONDREMENT DE LA DGF**

Après les élections municipales, l'État a décidé le 23 avril 2014, dans le cadre du programme de stabilité 2014-2017\*, de baisser drastiquement la **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)**, sa principale dotation aux collectivités et notre troisième source de financement après les impôts locaux. Ce choix se matérialise par une diminution de cette dotation par rapport à 2013 de :

- 802 000 euros en 2015
- 1,240 million d'euros en 2016
- et **1,484 million d'euros en 2017**, soit un montant de DGF de 1,407 million d'euros contre 2,891 millions d'euros en 2013.

**-349 000 EUROS**

**SUPPRESSION DU BÉNÉFICE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP)**

Le 7 mars 2016, le département des Yvelines a informé la Ville que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) allait disparaître. Comparativement à 2013, la Ville perdra ainsi :

- 176 000 euros en 2016
- **349 000 euros en 2017**
- et 524 000 euros en 2018.

Dans sa circulaire du 16 avril 2015 sur les modalités de répartition du FDPTP, le Ministère de l'Intérieur demande aux Départements d'attribuer prioritairement cette ressource « aux communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges »... Ces critères écartent dorénavant Carrières-sur-Seine du bénéfice de ce fonds.

**-210 000 EUROS**  
**SUPPRESSION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES**

En janvier 2016, le département des Yvelines a décidé de supprimer en totalité les subventions suivantes :

- Crèches : 5,50 euros par jour et par enfant soit **180 000 euros**
- Conservatoire de Musique : **25 000 euros**
- École Municipale des Sports : **5 000 euros**.

\* <http://www.economie.gouv.fr/grandes-orientations-du-programme-de-stabilite-2014-2017>



[Crèche Chat Perché - le Département supprime l'intégralité des subventions de fonctionnement aux crèches.]

# organisée par l'État

## Hausse des dépenses: 1,8 M€

**+1,375 MILLION D'EUROS**

**AUGMENTATION IMPOSÉE PAR L'ÉTAT DE LA MASSE SALARIALE**

Fin 2015, la masse salariale représentait 11,7 millions d'euros, soit 61 % de notre budget de fonctionnement d'environ 19 millions d'euros. La Ville de Carrières-sur-Seine comptait, à cette date, 295 agents en Équivalents Temps Plein\* contre 309 agents en ETP fin 2013.

Malgré cette réduction du nombre d'agents publics qui se poursuivra, la masse salariale ne baissera quasiment pas entre 2013 (11,56 millions d'euros) et 2017 (estimée à 11,55 millions d'euros), pour des raisons exclusivement dues à une série de décisions dictées par l'État :

- **852 000 euros** : Le Glissement Vieillesse Technicité est une obligation légale liée au statut de la fonction publique qui impose la revalorisation du traitement des agents selon l'ancienneté et l'expertise.
- **264 000 euros** : La réforme des cotisations retraite des fonctionnaires, mise en œuvre en 2014, se traduit par une hausse des taux employeurs applicables aux traitements des agents.
- **144 000 euros** : Coût de la revalorisation, depuis 2014, de l'indice des fonctionnaires de catégorie B et C, représentant 90 % des agents de la ville.
- **115 000 euros** : Annoncée le 17 mars 2016, revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet de 0,6 % du point de base des personnels de toutes catégories (A, B et C) pour atteindre 1,2 % en année pleine.

\* Équivalents Temps Plein (ETP) : regroupement des contrats à temps partiel en contrats à temps plein, qui correspondent pour les agents de la fonction publique territoriale à 151,67 heures mensuelles et 1 607 heures annuelles.

**+208 000 EUROS**

**QUADRUPLEMENT DU FPIC**

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), créé en 2012, est un mécanisme qui consiste à reverser aux collectivités les moins favorisées des ressources prélevées à celles considérées comme « riches ». Classée comme telle par l'État, notre Ville devra verser 273 000 euros par an en 2016 et en 2017. En 2013, Carrières-sur-Seine ne payait que 65 000 euros, l'augmentation sera donc de 208 000 euros.

**+160 000 EUROS**

**IMPACT DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

À la rentrée scolaire 2014, la demi-journée supplémentaire de présence à l'école des élèves a été instaurée par l'État et son coût pour la Ville est de 160 000 euros. Ce coût inclut la restauration scolaire, le salaire des animateurs, le transport, et prend en compte le fonds d'amorçage de l'État.

**+51 700 EUROS**

**RACKET DE LA LOI DUFLLOT**

Début 2014, alors que Carrières-sur-Seine, qui compte 20,2 % de logements sociaux, respectait le quota minimum légal de 20 %, l'État a relevé ce taux à 25 % dans le cadre de la loi Duflot. Sans laisser aux communes le temps de se conformer à cette nouvelle législation, l'État s'est livré à un racket immédiat en sanctionnant dès 2014 les villes présentant un taux inférieur au nouveau taux en vigueur. Pénalités financières annuelles :

- 66 000 euros en 2014
- 58 500 euros en 2015, 2016 et 2017

En 2013, l'amende s'élevait à 6 700 euros. En 2017, l'augmentation sera donc de 51 700 euros.

D'ici 2017, perte de ressources annuelle : **2 M€ + 1,8 M€ = 3,8 M€**

## 2013, année de référence

Pour nos comparaisons chiffrées, 2013 est l'année de référence car le 23 avril 2014, le Gouvernement a opportunément présenté, après les élections municipales de mars 2014, un plan de redressement des finances publiques, intitulé Programme de stabilité 2014-2017\*. Avec ce plan, et après une première ponction de 1,5 milliard d'euros sur les dotations aux collectivités locales en 2014 (pacte de confiance et de responsabilité), le gouvernement s'est engagé dans une nouvelle réduction sans précédent des moyens financiers alloués aux collectivités conduisant d'ici 2017 à une économie de 11 milliards d'euros.

\* <http://www.economie.gouv.fr/grandes-orientations-du-programme-de-stabilite-2014-2017>



# Impôts locaux

## Commune: + 0%

**Carrières Magazine: Quelle est la situation de Carrières-sur-Seine et votre stratégie dans ce contexte dépressif des finances publiques locales?**

**Arnaud de Bourrousse:** Toutes les villes françaises affrontent cette contraction inédite et d'une brutalité sans précédent des moyens financiers qui leur sont alloués. La « tranche de réduction de 2017 » est qualifiée pour les villes « d'intenable » par François Baroin, Président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF). Malgré sa situation financière très saine, Carrières-sur-Seine n'échappe pas à cette crise des finances publiques locales créée par l'État, ce qui nous conduit à accentuer la rigueur de notre gestion car nous refusons la facilité consistant à prélever abusivement et sans discernement dans la poche des Carrillons. Depuis 2008, nous tenons l'engagement pris devant eux de ne pas augmenter les impôts locaux et, en 2016, la part communale des impôts locaux sera inchangée.

Notre méthode de gestion diverge radicalement de celle du département des Yvelines qui augmente pour 2016 sa part de la taxe foncière de 66 % et, dans le même temps, se désengage brutalement de ses responsabilités de financeur historique, en supprimant intégralement des subventions aussi essentielles que celles attribuées aux crèches.

**Pour mémoire, à Carrières-sur-Seine, la part communale de la Taxe Foncière est inchangée depuis 2008, alors que celle du Département a progressé sur la même période de 4,60 % à 12,58 %, soit presque un triplement.**



[Arnaud de Bourrousse]

**CM: Pour ne pas augmenter les impôts, quels sont vos principaux choix de gestion?**

**A de B:** Tout d'abord, je rappelle que, contrairement à l'État, les collectivités n'ont pas le droit de présenter un budget de fonctionnement en déficit, ni de recourir à l'emprunt pour l'équilibrer. La dette ne peut financer que des dépenses d'investissement. Pour faire face à la baisse draconienne de nos moyens, nous utilisons donc tous les leviers à notre disposition pour sauvegarder l'équilibre financier de notre Ville, optimiser son organisation, entretenir notre patrimoine communal et préserver notre cadre de vie. Parmi les décisions les plus significatives, nous résorbons les déficits excessifs de certaines prestations communales, nous poursuivons la réduction des effectifs et révisons le périmètre des services publics communaux. Toutes les dépenses sont revues à la baisse, comme cela est développé dans notre plan d'actions (cf. pages 12 et 13).

C'est grâce à ces efforts que la Ville pourra éviter le dramatique effet de ciseau (cf. graphique ci-dessous) qui menace son budget et ainsi continuer à investir pour notre avenir.

**CM: Comment les Carrillons perçoivent-ils ces choix?**

**A de B:** Ces choix de gestion que nous expliquons dans le « Carrières Magazine » sont répétés depuis plusieurs mois, mais ils ne sont pas toujours bien compris et acceptés. C'est normal et attendu, car certains intérêts catégoriels divergent de l'intérêt général, mais le respect de ce dernier et des équilibres financiers nécessitent de ne pas reporter ces choix essentiels. J'en assume, avec mon équipe, la mise en œuvre et la responsabilité politique.

## Département: + 66 %

**L**e 22 janvier 2016, le département des Yvelines qui perçoit une part de la taxe foncière acquittée par les ménages et les entreprises, a voté une augmentation vertigineuse pour les contribuables yvelinois. Parallèlement, le Département se désengage financièrement d'une manière radicale vis-à-vis des villes, principalement dans le secteur des crèches dont les concours financiers sont purement supprimés.

**UNE AUGMENTATION ASTRONOMIQUE DE LA TAXE FONCIÈRE**

■ Avec 66 % de hausse de la part départementale de la taxe foncière en 2016, le département des Yvelines percevra 123 millions de recettes additionnelles.

■ Cela se traduit par une progression de 5 points du taux de la part départementale de la taxe foncière initialement fixé à 7,58 % et qui sera désormais de 12,58 % (cf. feuille d'impôts ci-dessous). (Les 66 % d'augmentation représentent 5 points ajoutés au 7,58 % initiaux pour arriver au taux de 12,58 %).

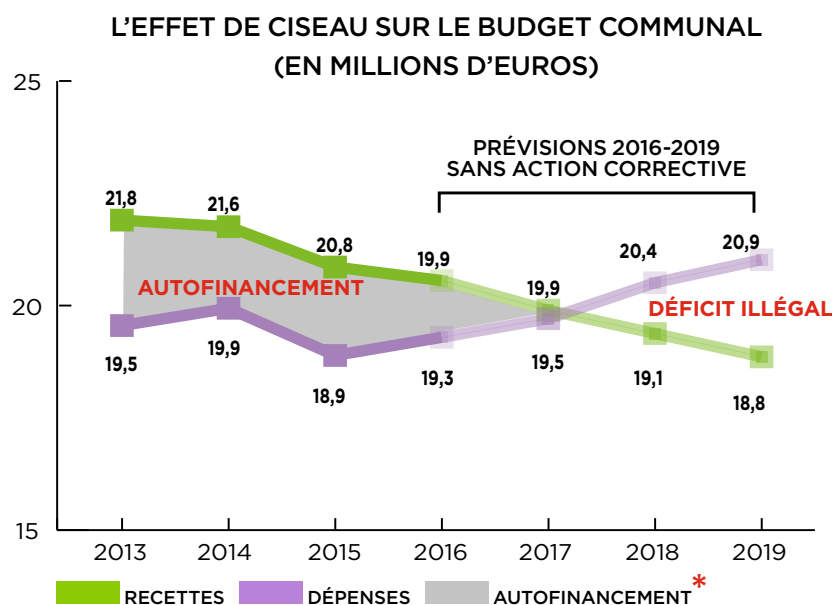
■ Les Carrillons acquittant la taxe foncière paieront 1,1 million d'euros de plus en 2016 au Département, soit 2,7 millions d'euros. Le taux communal restant inchangé, les Carrillons paieront 4,7 millions d'euros à la Ville.

**UNE SUPPRESSION BRUTALE DE SUBVENTIONS**

- 180 000 euros pour les crèches,
- 25 000 euros pour le conservatoire,
- 5 000 euros pour l'école municipale des sports,
- et 349 000 euros du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

D'ici 2017, le Département supprimera donc au total 559 000 euros de subventions, soit 3 % du budget de fonctionnement de la Ville. Si nous devons compenser cette baisse de ressources, nous devrions augmenter la Taxe Foncière de 12 %.

« Compte tenu de la baisse des dotations qui touche aussi le Département, nous pouvons parfaitement comprendre qu'il puisse y avoir des réductions de subventions, explique Nicolas Seillan, Maire-adjoint délégué aux Finances, ce qui est déjà extrêmement douloureux pour les Carrillons, mais il est inacceptable de voir les impôts locaux augmenter dans de telles proportions, sans que le Département, qui a un budget annuel de 1,27 milliard d'euros et un effectif de 4 078 agents, ne fasse de proposition de réduction de ses propres dépenses de fonctionnement ».



\* AUTOFINANCEMENT = RECETTES DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

### Les élus montrent l'exemple

- Depuis 2008, Arnaud de Bourrousse a perçu en moyenne une indemnité de 430 euros net mensuel, contre une indemnité plafonnée à 1977 euros net mensuel pour les Maires des villes de 10 000 à 19 999 habitants.
- Depuis 2008, aucune note de frais ou de représentation pour les élus de la majorité municipale.
- Depuis le 28 septembre 2015, en comparaison de 2014, les indemnités des élus de la majorité municipale ont baissé de 11 %.

**SIMULATION D'UNE FEUILLE D'IMPÔT 2016**  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
AVIS D'IMPÔT 2015  
TAXES FONCIÈRES  
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

**Carrières-sur-Seine 0 % d'augmentation d'impôts** (encadré vert)

**Département: Une augmentation de + 5 points = soit + 66 %** (encadré rouge)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS  
Département : Yvelines      Commune : Carrières-sur-Seine

	Commune**	Syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2015	21,22 %	0,279 %		7,58 %	0,685 %	5,09 %		
Taux 2016	21,22 %	0,279 %*		12,58 %	0,685 %	5,09 %*		
Adresse								
Base	7 070 €	7 070 €		7 070 €	7 070 €	7 070 €		
Cotisation	1 500,25 €	19,73 €		889,41 €	48,43 €	359,86 €		2 817,68 €
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation 2015	1 485,40 €	19,53 €		530,60 €	47,95 €	356,30 €		2 439,78 €
2016	1 500,25 €	19,73 €		889,41 €	48,43 €	359,86 €		2 817,68 €
Variation en %	1,00 %	1,00 %		67,62 %	1,00 %	1,00 %		15,49 %

\* Taux 2016 non connu / Calcul réalisé sur la base du taux 2015.  
\*\* Taux de la part communale inchangés depuis 2008.

# Notre plan d'actions

## Refonte de la politique tarifaire

Nous avons décidé de réduire le coût individuel pour la collectivité de certaines prestations en révisant la politique tarifaire. Sont principalement concernés la restauration scolaire et le périscolaire, ainsi que le conservatoire de musique.

Par exemple, pour la restauration scolaire, avec un prix moyen facturé du repas de 5,40 euros à la rentrée 2016 au lieu de 3,67 euros en 2014, la Ville restera en-deçà du **coût de revient** du repas pour la Ville de **6,60 euros**. Si nous y ajoutons les coûts de structure, à savoir l'encadrement, la gestion des inscriptions, les charges liées aux bâtiments et au matériel, le **coût complet** du repas est de **9,80 euros**. Les familles paieront donc en moyenne 55 % de ce coût complet.

En servant 1 800 repas quotidiennement, l'augmentation des tarifs engendra 150 000 euros en 2015-2016, et plus de 250 000 euros de recettes supplémentaires en 2016-2017.

Pour le Conservatoire de musique, en 2014, ses 201 000 euros de recettes ne couvraient que 30 % de son coût de fonctionnement, de 658 000 euros.

Chaque instrumentiste était ainsi subventionné par la Ville à hauteur de 1 229 euros par an. La seule augmentation des tarifs n'aurait pas suffi à résorber le déficit. Nous avons donc décidé de diminuer la durée des cours individuels et de créer de nouveaux cours partagés, ce qui a permis de faire passer ce déficit de 457 000 euros en 2014 à 275 000 euros en 2015.

## Réduction des effectifs communaux

Pour limiter la hausse de la masse salariale (11,7 millions d'euros soit 61 % de ses dépenses de fonctionnement d'environ 19 millions d'euros), la Ville a mis en œuvre différentes mesures :

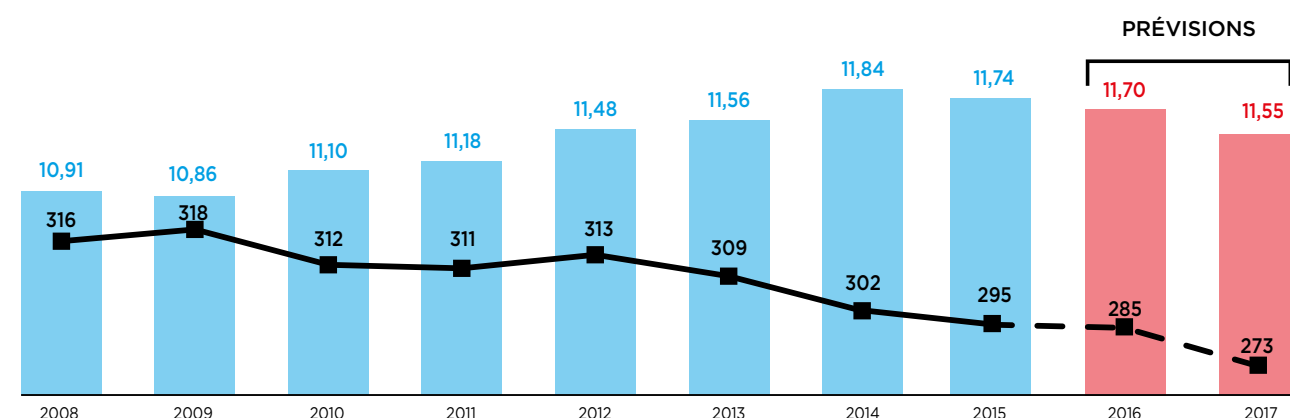
- Le non-remplacement d'agents municipaux. Leur nombre en « équivalents temps plein » est ainsi passé de 316 en 2008 à 295 en 2015. En 2016, la Ville prévoit 10 postes non-remplacés supplémentaires.
- La réorganisation des services publics (transfert des activités de Cap Jeunes à l'accueil de loisirs des Plants de Catelaine...).

- Le transfert en gestion privée de missions de service public (crèches du Chat Perché et du Petit Prince).

Pour la première fois en 2015, les efforts consentis ont permis de réduire la masse salariale de la commune de 100 000 euros.

**En conséquence, pour maintenir la masse salariale fin 2017 au même niveau que fin 2013, la Ville devra avoir supprimé 12 % de ses effectifs en 4 ans, soit 36 Équivalents Temps Plein (273 contre 309).**

LA BAISSÉ DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2008-2017



■ Évolution de la masse salariale en millions d'euros  
 ■ Évolution du nombre d'agents en Équivalents Temps Plein (chiffres incluant les permanents, vacataires et saisonniers).

# pour préserver l'avenir

## Renégociation des contrats de prestations de service

En 2017, sur une année pleine, **259 000 euros** d'économies seront réalisées grâce aux mesures suivantes :

- **200 000 euros** : réduction de la fréquence de nettoyage des locaux. Cette réduction sera mise en place à la rentrée de septembre et sera accompagnée d'une sensibilisation accrue du public à la nécessité de laisser les locaux propres.
- **22 500 euros** : passage bimensuel, et non plus hebdomadaire, de la rotation de contrôle de l'éclairage public (hors panne).

- **18 000 euros** : réduction de la prestation d'égoutage des arbres.
- **12 000 euros** : renégociation de la Délégation de Service Public pour l'assainissement.
- **6 500 euros** : transfert de l'accueil de Loisirs « Les Animations de Quartier », actuellement hébergé dans un local loué à France Habitation, dans les locaux de l'école Jacques Prévert.

## Révision du périmètre du service public

Plusieurs services seront mutualisés, réduits ou supprimés :

- **210 000 euros** d'économies (en année pleine) : fermeture de la crèche familiale à la rentrée 2016.
- **56 000 euros** : en 2015 et 2016, suppression de 4 « Carrières Magazine ». Nous avons décidé de produire 4 numéros par an au lieu de 6.
- **38 000 euros** : suppression des séjours d'hiver et d'été.
- **33 000 euros** : suppression de la prestation du placier pour la Halle Carnot.
- **16 000 euros** : suppression des subventions destinées aux écoles privées.

- **12 000 euros** : suppression du guide municipal.
- **11 500 euros** : extinction de l'éclairage public entre 2 h 00 et 4 h 00 du matin, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- **6 000 euros** : dans le parc de la mairie, à compter de 2017, remplacement des plantes annuelles ou bisannuelles pour le fleurissement du Jardin à la Française, par des plantes permanentes, des vivaces et des arbustes.
- **4 000 euros** : mutualisation du déjeuner et de la galette des Aînés.

## Cession d'actifs immobiliers

La Ville a décidé de vendre plusieurs biens immobiliers trop dégradés, coûteux en entretien ou devenus inutiles. Il s'agit notamment de l'ancienne crèche des Chatons, de l'accueil

de loisirs Cap Jeunes et des terrains Aristide Briand. Leur vente permettra de financer les futurs investissements à hauteur de 2,5 millions d'euros.

## Recours à l'emprunt

Pour la première fois depuis 2008, la Ville a dû recourir à l'emprunt pour financer des projets structurants, et notamment la construction de la crèche Chat Perché. 2,5 millions d'euros ont ainsi été empruntés à l'été 2015 auprès du Crédit Agricole Île-de-France, sur une durée de 20 ans et

à un taux fixe exceptionnellement bas de 1,73 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la dette par Carrillon est de 641 euros contre 575 euros au niveau départemental, 943 euros au niveau régional et 940 euros au niveau national pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants.

## Report ou renoncement à plusieurs réalisations

Malgré leur importance, les efforts réalisés restent insuffisants et nous avons annulé plusieurs projets d'investissement, comme par exemple la rénovation de la piscine rue de Belfort et le




déplacement de la Mairie. De même, le déploiement de la vidéoprotection ou la réfection en profondeur de la voirie communale devront être étalés dans le temps.



# Budget 2016

## Budget de fonctionnement 2016

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016 PAR NATURE DE SERVICES (19 M€)

 <b>SERVICES À LA POPULATION</b>	État-civil Affaires Générales	<b>14 001 000 €</b> dont dépenses RH 8 356 000 € et autres dépenses* 5 645 000 €	<b>71 %</b>
	Petite Enfance CCAS		
	Scolaire Enfance Jeunesse		
	Cuisine centrale		
	Culture		
	Sport		
	Conservatoire		
Police municipale			
 <b>SERVICES TECHNIQUES</b>	Service Tech. et Dev. éco	<b>4 270 000 €</b> dont dépenses RH 2 596 000 € et autres dépenses* 1 674 000 €	<b>21 %</b>
	Urbanisme		
	Voirie		
	Espaces publics		
	Bâtiment		
	Logistique		
	Gardiens		
 <b>SERVICES RESSOURCES MOYENS</b>	Direction générale des Services	<b>1 543 000 €</b> dont dépenses RH 897 000 € et autres dépenses* 646 000 €	<b>8 %</b>
	Finances		
	Ressources Humaines		
	Marchés Publics		
	Cabinet/communication		
<b>TOTAL</b>		<b>19 814 000 €</b>	<b>100 %</b>

\*Autres dépenses : elles se composent des dépenses propres des services (frais de cantine pour les services à la population, frais de voirie pour les services techniques, etc.) auxquelles s'ajoutent des dépenses générales tels que les fluides, intérêts d'emprunts, assurances, etc.

## Le budget d'une ville, comment ça marche ?

Le Conseil municipal a voté le 15 février 2016 le budget primitif qui s'établit à 19 millions d'euros en fonctionnement et à 6 millions d'euros en investissement.

Chaque section est votée à l'équilibre: recettes = dépenses.

Les recettes de fonctionnement sont composées de:

- 47 % d'impôts locaux (dont taxes foncières, taxe d'habitation et droits de mutation)

- 21 % de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS): la Ville transfère des compétences à la communauté d'agglomération qui perçoit pour les financer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (ex-taxe professionnelle). Le trop perçu

encaissé par la communauté d'agglomération est alors reversé à chaque commune au titre d'une attribution de compensation.

- 16 % de subventions et dotations, dont 8 % de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- 14 % de facturation aux utilisateurs des services publics communaux (crèches, garderies, restauration scolaire)

- 2 % des recettes et produits du domaine (locations et redevances d'occupation du domaine public).

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur des charges fixes et récurrentes: masse salariale, loyers, contrats de maintenance, intérêts d'emprunt...

L'autofinancement, solde entre les recettes et les dépenses de la section de

fonctionnement, permet à une collectivité locale de rembourser le capital de la dette et de financer une partie de l'investissement, sans recourir à l'emprunt.




Les recettes d'investissement sont composées des subventions (dont sont exclus les travaux de voirie et de rénovation des bâtiments publics), des dotations de l'État, du report des résultats de fonctionnement et éventuellement de l'emprunt.

Les dépenses d'investissement sont consacrées à la rénovation du patrimoine de la commune (réhabilitation des écoles, travaux de voirie...), la réalisation des projets structurants (crèche, équipements sportifs...) et au remboursement de la dette.

## Budget d'investissement 2016

Malgré le recul de sa capacité d'autofinancement, la Ville continuera d'investir avec une programmation budgétaire pluriannuelle et une approche pragmatique du calendrier de réalisation de ses projets d'investissement.

PRÉSENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016 PAR NATURE DE SERVICES (6 M€)

 <b>SERVICES À LA POPULATION</b>	Crèche Chat Perché	2 210 000 €	<b>4 137 000 €</b>	<b>66 %</b>
	Intervention groupe scolaire Jacques Prévert	460 000 €		
	Entretien crèches et groupes scolaires	245 000 €		
	Autres (entretien divers, dispositifs d'économie d'énergie et capital de la dette)	1 222 000 €		
 <b>SERVICES TECHNIQUES</b>	Requalification de la rue du Moulin	1 076 000 €	<b>1 997 000 €</b>	<b>32 %</b>
	Voirie, éclairage public et vidéoprotection	346 000 €		
	Espaces publics et parcs	195 000 €		
	Autres (entretiens divers, dispositifs d'économie d'énergie et capital de la dette)	380 000 €		
 <b>SERVICES RESSOURCES MOYENS</b>	Autres (logiciels...)	130 000 €		<b>2 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 264 000 €</b>		<b>100 %</b>

### Les projets 2016

6,264 millions d'euros d'investissement sont prévus au budget 2016. Voici les principaux projets d'investissement.

#### ■ Les travaux de rénovation des équipements publics : 2,590 millions d'euros

Ces dépenses incontournables sont liées à la rénovation des équipements publics ou du patrimoine communal et comprennent: étanchéité de toitures dans les écoles ou équipements publics, mise en accessibilité des bâtiments publics, renouvellement de matériel pour les services techniques... La rénovation de la rue du Moulin va continuer dans le cadre de la poursuite de la requalification du centre historique en zone de rencontre.

La première phase des travaux, qui a débuté à la mi-avril, comprend l'enfouissement des réseaux électrique et télécom (328 000 euros, dont 116 000 euros de subventions du SIGEIF), l'éclairage public (76 000 euros) et l'assainissement (17 000 euros), soit un coût total pour la Ville de 421 000 euros. La seconde phase consistera

en l'aménagement de la rue (coût ville 655 000 euros), avec la réfection de la voirie (réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures 443 000 euros), le pavage (187 000 euros) et le mobilier urbain (25 000 euros). La rénovation de la rue du Moulin s'achèvera en septembre 2016 (date prévisionnelle).

#### ■ Les travaux de la crèche Chat Perché : 2,210 millions d'euros

(dont 1,8 million d'euros financés par l'emprunt et subventionnés par la CAF, 504 000 euros, le Département, 297 000 euros et l'État, 90 000 euros). Les premiers enfants seront accueillis à la rentrée 2016.

#### ■ Travaux de mise en sécurité du groupe scolaire Jacques Prévert : 460 000 euros

#### ■ Le remboursement de la dette : 500 000 euros

#### ■ Des investissements économes : 250 000 euros

Remplacement des lampadaires et installation de chaudières plus économes pour diminuer à terme la consommation d'énergie dans les équipements et sur la voie publique.